

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210906-012

du 06 septembre 2021

n°012

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice :

PRESENTS (22) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, Mme LAVRARD, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, M.TARTARIN

POUVOIRS (2) : M.CHAINÉ donne pouvoir à M.BRAGUIER
M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (2) : Mme GODET, Mme BRAUD

Nom du secrétaire de séance : Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Hindeley MATTARD

OBJET : Appel d'offres Transport à la Demande (TAD)

En 2018, dans le cadre du transfert de compétences entre la Région Nouvelle Aquitaine et Grand Châtelleraut, un marché de transport à la demande a été transféré à l'agglomération pour le secteur de La Roche Posay.

Le marché actuel expirera fin décembre 2021, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

La durée de l'accord-cadre sera d'un an et renouvelable trois fois, pour un coût annuel maximum de 140 000,00 € H.T. soit un total de 560 000,00 € H.T. sur la durée de l'accord-cadre.

* * * * *

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue des besoins et du montant prévisionnel du marché,

VU les articles R2162-1 à R 2162-14 du code la commande publique relatifs aux accords-cadres

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais notamment l'article 3 alinéa I. 2-3, relatif à l'organisation des transports urbains.

VU la délibération du conseil communautaire n°3 du 22 juillet 2020 de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'accord relatif au transfert de la compétence transports entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut en date du 22 octobre 2019,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de renouveler le marché,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20210906-012

du 06 septembre 2021

n°012

page 2/2

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



Offres de services - TAD Transport À la

Envoyé en préfecture le 07/09/2021

Reçu en préfecture le 07/09/2021

Affiché le

SLO

ID : 086-248600413-20210906-BC_20210906_012-DE

Circuit 1				
Communes desservies	Jours	Destination		Horaires
Angles sur l'Anglin	Mardi matin	La Roche Posay	Arrivée	9h30
Chenevelles			Départ	11h30
Coussay les Bois				12h00
Leigné les Bois				
Lésigny sur Creuse	Jeudi	Châtellerault	Arrivée	9h30
Mairé				14h00
Pleumartin			Départ	11h30
Vicq sur Gartempe				12h00
				17h00

Circuit 2				
Communes desservies	Jours	Destination		Horaires
Ports de Piles	Mardi matin	Dangé Saint Romain	Arrivée	9h30
Les Ormes		Ingrandes	Départ	11h30
Buxeuil				12h00
Saint Rémy				
Leugny	Jeudi	Châtellerault	Arrivée	9h30
Oyré				14h00
Vaux sur Vienne			Départ	11h30
Vellèches				12h00

Circuit 3				
Communes desservies	Jours	Destination		Horaires
Usseau	Mardi matin	Saint Gervais	Arrivée	9h30
Mondion			Départ	11h30
Leigné sur Usseau				12h00
Saint Christophe				
Sérigny	Jeudi	Châtellerault	Arrivée	9h30
Orches				14h00
Sossay			Départ	11h30
				12h00
				17h00

Circuit 4				
Communes desservies	Jours	Destination		Horaires
Savigny sous Faye	Mardi matin	Saint Gervais	Arrivée	9h30
Doussay			Départ	11h30
Cernay				12h00
Ouzilly				
Saint Genest d'Ambière	Jeudi	Lençloître	Arrivée	9h30
Scorbé Clairvaux				14h00
			Départ	11h30
				12h00
				17h00

